

Repenser le statut du travail. Une contribution africaine, Ousmane Oumarou Sidibé, préface d'Alain Supiot, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières et Dakar, Éditions Jimsaan, 2023, 254 pages, EAN/ISBN: 9782708254190.

Docteur en droit de l'Université de Bordeaux (1983), spécialisé en droit social, et singulièrement dans les questions de protection sociale en Afrique, Ousmane Sidibé est l'une des figures intellectuelles les plus respectées du Mali. Il en a ainsi été ministre du Travail, puis commissaire à la réforme institutionnelle et, de 2015 à 2022, président de la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR), mandat qui l'a conduit à se déplacer dans tout le pays à la rencontre des populations. Ousmane Sidibé est aussi un chercheur de haut vol, comme en témoigne sa carrière universitaire, notamment à l'Université de Bamako et en qualité de membre du Conseil scientifique de l'Institut d'études avancées de Nantes pendant de nombreuses années. *Repenser le statut du travail. Une contribution africaine* est issu de ce parcours exceptionnel et atypique dont il mobilise les différentes facettes.

À partir du constat et de l'analyse de l'uniformisation du droit du travail sous l'emprise du néolibéralisme et au service d'un monde globalisé, deux interrogations traversent l'ouvrage: comment le droit social colonisateur façonne-t-il le droit du système colonisé? Et de quelle manière les normes sociales du droit colonisé peuvent-elles aujourd'hui en retour contribuer à transformer le droit du Nord global? Fort d'une immense culture théorique et comparée du droit, associée à l'approche pragmatique qui a marqué sa carrière, Ousmane Sidibé décline avec brio ces questions sous l'angle double du droit du travail (en particulier le rapport qu'entretiennent le travailleur et l'entreprise) et de la protection sociale.

En introduction de l'ouvrage, une riche synthèse théorique des enjeux du pluralisme juridique éclaire les problèmes posés par la transposition artificielle du droit des anciennes colonies lors de l'indépendance. La notion d'acculturation définie comme «*le processus par lequel une entité étatique (nationale ou régionale) impose à un ou des pays son modèle juridique, à travers une domination coloniale, économique, ou idéologique, en contradiction avec les croyances et cultures locales*» (pp. 48-49) réside au cœur de l'analyse. Pour Ousmane Sidibé, elle constitue la cause première de l'ineffectivité d'un droit du travail et de la sécurité sociale inadapté aux pays africains, ce qu'il illustre à partir de l'exemple du Mali, décrivant l'évolution d'un droit d'abord acculturé (par l'importation, lors de la décolonisation, de normes empruntées à la fois à la France et, de manière plus surprenante, à la Russie), puis réellement déraciné, au profit de méthodes de management et de règles de droit uniformisées par la globalisation et le néolibéralisme et au bénéfice de ces derniers. Ces mouvements exercent en retour sur les conditions de vie et de travail des effets délétères qui conduisent l'auteur à affirmer la nécessité contemporaine d'un réenracinement culturel des normes du droit du travail et de la sécurité sociale.

Pour le droit acculturé des pays qui ont subi la colonisation, l'auteur préconise une juridicisation progressive des droits sociaux à partir de la coutume, la législation représentant plutôt pour le juge l'horizon d'un raisonnement téléologique. Soulignons au passage que l'identification par Ousmane Sidibé des défis propres aux pays du Sud reflète en négatif les angles morts de la doctrine des pays du Nord, alors même que ces défis renvoient chez ces derniers à des problématiques sociétales désormais

Cette note de lecture est également disponible en anglais (*International Labour Review*, vol. 163, n° 3) et en espagnol (*Revista Internacional del Trabajo*, vol. 143, n° 3).

© Auteur(s), 2024.

© Compilation: Organisation internationale du Travail, 2024.

en expansion. Prenons l'exemple de l'ineffectivité des normes sociales à l'épreuve du travail informel en Afrique, enjeu auquel Ousmane Sidibé consacre un chapitre: le recours informel à la main-d'œuvre des migrants se répand aussi au Nord, dans plusieurs secteurs comme la construction, l'agriculture ou les services aux personnes, tout comme les activités informelles parmi les bénéficiaires de prestations sociales lorsque le montant de celles-ci ne leur assure pas un niveau de vie décent. On pense aussi à certains «mondes» du travail dans lesquels la règle, même d'ordre public social, peine à s'imposer en raison de l'application de règles coutumières puissantes propres à un lieu, à un milieu ou à une forme de corporation (fédérations sportives, universités, prisons, prostitution, congrégations religieuses). Les pistes de solution proposées par Ousmane Sidibé ne sont bien entendu pas toutes transposables dans les systèmes juridiques du Nord – ce serait d'ailleurs contraire à l'idée maîtresse de cet essai –, mais certaines peuvent représenter une source d'inspiration utile.

Ousmane Sidibé observe ensuite ce «défi au bon sens»: la globalisation et le néolibéralisme tendent à uniformiser le droit dans l'ensemble des pays du monde, et conduisent partout, en droit du travail, à une flexibilisation de la réglementation du travail, à l'encadrement de plus en plus contraignant du droit de grève, à la facilitation de la rupture du contrat de travail et à la limitation de l'inspection du travail. Au-delà du «déracinement» du droit des pays colonisés, on assiste là à une véritable «acculturation» de tous les systèmes juridiques, phagocytés par les normes économiques et de management. Ce constat appelle un réancrage à partir du niveau le plus proche des travailleurs: l'entreprise. L'auteur propose de remobiliser les syndicats et tous les acteurs concernés pour formuler un nouveau contrat social. Mais il invite aussi les syndicats (surtout du Nord) et l'OIT à mieux concevoir le gouvernement international des normes du travail à l'aune de leur effectivité dans les pays du Sud, en associant tous les acteurs concernés.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à la protection sociale. À partir d'une observation fonctionnaliste du développement de formes de sécurité sociale dans les pays du Sud global, Ousmane Sidibé rappelle à juste titre que, en termes d'équivalents fonctionnels, des besoins sociaux méritant la mise en œuvre d'une solidarité collective peuvent être couverts ici par des prestations en espèces, et ailleurs par des prestations en nature ou par l'universalisation des services publics. À cet égard, sa démarche ne manque pas de faire penser à celle du groupe de travail du Bureau international du Travail (BIT), présidé par Michelle Bachelet, qui avait donné lieu en 2011 à la publication du rapport intitulé *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive*¹, et préparé la stratégie bidimensionnelle adoptée en 2011 par la 100^e session de la Conférence internationale du Travail. La stratégie bidimensionnelle consiste à assurer à la fois la mise en œuvre de socles garantissant un accès universel à une sécurité sociale couvrant les besoins fondamentaux (recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012) et l'élévation progressive des niveaux de protection conformément à la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

En 2011 déjà, il était frappant d'observer que le rapport, qui documentait des pratiques de certains pays du Sud inspirantes pour leurs pairs dans leur ensemble, selon une optique de développement durable, ne semblait pas prendre toute la mesure de l'inefficacité croissante des systèmes de protection sociale dans de nombreux pays du Nord, laissant là aussi des franges de plus en plus importantes de la population privées de droits sociaux fondamentaux. Plus de dix ans après la publication de ce

¹ OIT, *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive: rapport du Groupe consultatif sur le socle de protection sociale*, Genève: BIT, 2011.

rapport, Ousmane Sidibé présente à son tour plusieurs dispositifs dont la découverte suscite chez le lecteur du Nord des réflexions stimulantes pour affronter la nécessité toujours plus pressante, singulièrement dans le contexte de la crise écologique et de la transition climatique, d'assurer un socle de besoins fondamentaux (eau, nourriture, logement, santé, mobilité) pour tous.

Si dans l'ensemble cet ouvrage passionnant rencontrera l'intérêt de tous les spécialistes du droit du travail et de la protection sociale, il invite aussi à la poursuite d'un dialogue autour de quelques tensions. Retenons celle-ci: Ousmane Sidibé formule l'hypothèse de pratiques coutumières de couverture des besoins sociaux envisageables en Afrique en raison d'une culture de solidarité locale, par opposition à un individualisme propre aux pays du Nord. Or cette hypothèse ne semble pas résister à l'observation des formes spontanées de solidarité que l'on a également vues se retisser à l'échelon le plus local dans le Nord à l'occasion de la pandémie de COVID. Par ailleurs, cette interdépendance localement située – par opposition à la globalisation qui repose elle aussi sur l'interdépendance, mais à l'échelon de la planète – peut aussi se révéler le lieu de formes d'exploitation de catégories fragiles de la population (domesticité urbaine issue de la campagne, épouses assignées au travail de la terre sans pouvoir accéder à la propriété foncière dans des économies d'agriculture de subsistance, etc.), que l'auteur laisse ici dans l'ombre, sans insister sur le rôle possible pour l'émancipation individuelle d'une codification du droit social.

Un dernier mot enfin à propos de la méthode. Ousmane Sidibé a à cœur de faire prévaloir le point de vue du droit vécu sur celui du droit écrit. En cela, sa réflexion s'inscrit dans la droite ligne de l'école de Kahn-Freund qui invite à toujours contextualiser l'analyse du droit en examinant la manière dont les acteurs l'élaborent et se l'approprient. Un courant récent et prometteur de la recherche en droit approfondit encore cette posture méthodologique et adopte une approche pragmatique, inspirée des travaux de Dewey. Cette approche peut s'avérer féconde, par exemple si on interroge la fonction du droit social dans la crise du COVID: a-t-il soutenu les travailleurs dans leurs efforts pour satisfaire des besoins sociaux fondamentaux (masques, nourriture, etc.), ou au contraire a-t-il représenté une entrave? Les formes particulières de gouvernance mises en place pendant cette période ont-elles permis d'entendre les besoins et les propositions des travailleurs, ancrés dans leur connaissance du terrain, ou ont-elles plutôt fait prévaloir les points de vue d'experts ou de lobbies économiques? C'est une telle approche pragmatique qui sous-tend tout l'ouvrage d'Ousmane Sidibé, lui conférant, outre les qualités énoncées plus haut, une grande modernité scientifique.

Pascale Vielle
UCLouvain